

DPAA.BAO.CA.4.7.83
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE
DIRECTION
GENERALE DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE
DIRECTION
DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES
SERVICE DU PERSONNEL

LECRET N° 84 / 045 / MEN-EGAS-DPA-SP-P3
portant promotion des Professeurs de Lycée Technique au titre de l'année 1983 des cadres de la catégorie hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 portant statut général des fonctionnaires
(/u l'arrêté n° 2087/TF du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 64/165/TF du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/130/TF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/TF du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/TF du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 65/170/FP-EE du 25.6.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196 du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 26.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du 26.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérêts des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 84/39 / MEN-EGAS-DPA-SP-P3 du 12/VI/1984 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1983 des Professeurs de Lycée Technique des cadres de la catégorie hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo et dressant la liste des fonctionnaires des mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans.

LECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1983 ; les Professeurs de Lycée Technique des cadres de la catégorie 1, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo dont les Noms suivent ACC et RSMC = Néant :

AU 2° ECHELON

- BINA née BAKOUTAKINA Joséphine, P/C du 1.10.83 en service à Brazzaville
- MBOUKOU Prosper, P/C du 1.10.83 en service à Brazzaville
- LOUNGALLA Albertino, P/C du 1.10.83 en service à Brazzaville
- NGOMA Etienne, P/C du 1.10.83 en service à Brazzaville
- SAMBA Jean, P/C du 1.10.83 en service à Brazzaville

AU 3° ECHELON

- MOUTALA Thomas, P/C du 20.9.83 en service à Brazzaville
- OUADZIOUOLOUO Daniel, P/C du 3.4.83 en service à Brazzaville
- BALOSSA Pierre, P/C du 1.10.83 en service à Brazzaville

AU 5° ECHELON

- ISSANGA Bernard, P/C du 1.10.83 en service à Pointe-Noire
- KISSOUEMOT Florent, P/C du 1.10.83 en service à Brazzaville
- BOUENISSA Martial, P/C du 1.10.83 en service à Brazzaville

AU 6° ECHELON

- MAPOUA Gabriel, P/C du 5.11.83 en service à Brazzaville
- GOKO-BANGA Gilbert, P/C du 16.11.83 en service à Brazzaville
- SIAMARD née GANGA Marianne, P/C du 19.10.83 en service à Brazzaville

AU 7° ECHELON

- NSAYI Albert, P/C du 1.10.83 en service à Brazzaville

AU 8° ECHELON

- KYTOLO WOODCOCK Maurice, P/C du 6.3.83 en service à Brazzaville

ARTICLE 2 :

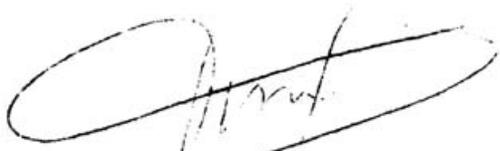
.../...

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, Publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brassaville, le 12 JANVIER 1984

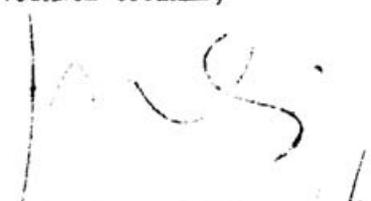
PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE,



Antoine NDENGA -/OBA.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE,



Bernard COMBO MATSIONA.-



Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

LE MINISTRE DES FINANCES,



Itihi Ossétourba LEMOUNDEZOU.-

PLIATIONS :

ME	2
DGAS	2
DPAA	16
D.F.P.	16
D.G.B.	2
D.C.F.	2
TRESOR	2
B/SOLDE	2
B/COURRIER	10
CP/LEN	1
INTERESSES	16
DOSSIERS/DPAA	16
FETRASSEIC	1
JORPC	5